

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 21 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mai à 19h30 le Conseil Municipal de Civrieux d'Azergues, régulièrement convoqué le 07/05/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Mme Nadine MICHON, M. Loïc BOUCHARD, M. Alain NODIN, M. Pierre-Jean LIOBARD, M. Jean-Baptiste PAULIN, Mme Françoise BRESSON, Mme Isabelle ADELIN, Brigitte BOURGEAY, Marie-Charlotte HÉRITIER, Olivier PASQUAL, Laëtitia PONGE

Absents excusés : Mathieu DESBAT (pouvoir donné à Loïc BOUCHARD)
Aymeric TEVISSIN (pouvoir donné à Marie-Charlotte HÉRITIER)
Sandrine VÉNÉRUSO (pouvoir donné à Marie-Pierre TEYSSIER)
Jérôme ÉCOCHARD (pouvoir donné à Jean-Baptiste PAULIN)

Nombre de conseillers en exercice : 16 présents : 12 votants : 16

→ Secrétaire de séance : Mme Nadine MICHON

→ Mme le Maire met au vote l'approbation du Procès-Verbal de la réunion du 09 avril 2024. Après vote, ce procès-verbal est approuvé l'unanimité et pourra être mis en ligne et à la disposition du public selon les nouvelles règles de diffusion des séances du conseil municipal.

Mme le Maire met en délibéré les points inscrits à l'ordre du jour :

FINANCES

① Décision modificative

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal peut apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent (art. L1612-1 du CGCT).

À ce titre, Mme Teyssier indique que le SGC de Villefranche demande qu'une modification sur les crédits budgétaires 2024 soit apportée. En effet, la demande porte sur l'annulation des crédits prévus sur le chapitre 77 pour 125000 €. Ces crédits peuvent être compensés par un compte de gestion courante (chapitre 75) pour ne pas déséquilibrer le budget.

Ainsi, il est nécessaire de prévoir un transfert de lignes budgétaires comme suit :

- Augmentation des crédits en section de recette de fonctionnement (chapitre 75/ compte 758) pour 125000 € et
- Diminution des crédits inscrits en section de recette de fonctionnement (chapitre 77 / compte 775) pour 125000 €.

Mme le Maire précise que dans le cadre de la délibération n°2024-03-06 du 28/03/2024 lui accordant un taux de fongibilité des crédits à hauteur de 7.5 % (pour le transfert de crédits sans avis préalable du conseil municipal), cette disposition ne peut pas être appliquée dans le cas présent car ce taux de fongibilité de 7.5 % sera dépassé compte tenu des recettes réelles de la section à ce jour.

La demande de la Trésorerie de Villefranche porte sur un montant ne répondant pas aux dispositions de la délibération sur la fongibilité des crédits ; c'est pourquoi une décision du maire ne peut s'appliquer et qu'il est nécessaire de procéder à une mise en délibéré.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2 Convention constitutive d'un groupement de commandes avec la CCBPD

Mme le Maire indique que le lancement du marché public relatif à la fourniture et la livraison de repas pour l'école Maurice Gilardon va être lancé à compter du 01 juin 2024 en vue d'une mise en place au 01/09/2024.

Dans cette perspective, la CCBPD a sollicité la mairie pour que soit joint au cahier des charges, les besoins de repas du centre de loisirs Bull'évasion (repas commandés les mercredis et vacances scolaires). Ce groupement de commandes présenterait l'avantage de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels compte tenu de la hausse généralisée des prix.

Pour que cette mutualisation puisse être intégrée dans le cahier des charges du marché, une convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture et la livraison de repas doit être établie, en amont, entre la commune et la CCBPD pour définir les termes notamment en matière de gestion indépendante des commandes et de facturation.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité accordant à Mme le Maire la possibilité de signer cette convention.

CULTURE

Partenariat culturel avec la CCBPD – Spectacle des compagnies de théâtre amateur du territoire

Comme annoncé par Mme Claire Peigné lors de la Conférence des Maires le 2 mai dernier, une convention de partenariat est proposée entre les communes et la CCBPD pour l'organisation du spectacle des compagnies de théâtre amateur du territoire.

Ce projet concerne 8 des 14 compagnies de théâtre recensées sur le territoire Beaujolais Pierres Dorées pour un spectacle dont le thème est « A table ».

Au regard des objectifs poursuivis par les communes partenaires à des fins de réalisation d'un spectacle commun et de l'intérêt pour le territoire, les communes décident de porter conjointement le projet.

Les Partenaires s'engagent à organiser et financer un événement culturel associant les compagnies de théâtre amateur résidant sur leur territoire et contribuant au rayonnement culturel local du territoire Beaujolais Pierres Dorées.

La représentation aura lieu le 19 octobre 2024 au Domaine des communes situé à Anse, mis à disposition gracieusement par la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de mise en œuvre dans lesquelles les Partenaires s'engagent à organiser et financer conjointement le projet. Il s'agit notamment de :

- Définir les modalités organisationnelles et de financement du projet,
- Fixer les modalités techniques du partenariat entre les Partenaires,
- Fixer les modalités financières des Communes partenaires envers la commune de Morancé qui assurera le portage administratif et financier du projet.

Le présent événement sera organisé par un groupe de travail dédié émanant de la Commission Culture de la CCBPD.

La commune de Morancé assure le portage administratif et financier de l'événement. A ce titre, elle porte les engagements juridiques et assure la gestion financière et comptable liée à l'événement (mandatement, titres de recettes, constitution de régie, convention de mécénat, etc.).

La participation des communes partenaires sera versée selon les modalités suivantes :

- 60 % de la participation prévisionnelle. Pour Civrieux d'Azergues, le montant de participation prévisionnel se monte à 500 € ; c'est pourquoi 300 € devront être versés dans un délai de 30 jours à compter de la prise d'effet de la présente convention,
- le solde sera versé après la réalisation du projet et à réception du bilan financier du projet.

Mme le Maire fait remarquer que Civrieux d'Azergues propose la plus forte subvention proportionnellement au nombre d'habitant et elle souligne que plusieurs communes du territoire n'ont pas souhaité octroyer une subvention pour cet évènement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'APPROUVER la convention de partenariat
- D'AUTORISER Madame le maire
 - o À signer la convention de partenariat relative à l'organisation du spectacle des compagnies de théâtre amateur du territoire Beaujolais Pierres Dorées,
 - o À signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la convention.
 - o De prévoir le versement de cette participation par les crédits affectés au compte des subventions accordées par la commune (6574) dont les crédits sont inscrits au budget.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

✿ FESTIVITÉS :

Françoise Bresson rappelle l'organisation du festival de musique le samedi 25 mai avec :

- à 16h00, l'accueil des nouveaux arrivants et la mise à l'honneur des bébés nés en 2023. De plus, une attention toute particulière sera portée sur 3 bébés nés à Civrieux d'Azergues pour lesquels un arbre a été planté avec mention de leur prénom sur chaque arbre.
- À partir de 17h00, 4 concerts se succéderont avec la participation des associations pour la tenue des stands de buvette et restauration rapide.

✿ POINTS SUR LA VOIRIE :

Loïc Bouchard fait retour sur l'avancée de plusieurs points de travaux :

- Travaux de pose d'une canalisation en eau potable Rue des îles :

Le SIEVA vient d'achever des travaux concernant la pose d'une conduite d'eau potable Rue des Îles. En effet, pour effectuer un raccordement en eau potable d'une maison située rue des Rivières, le SIEVA a dû contourner le terrain de la famille Chapuis, par la rue du Drivet jusqu'à la rue des Îles.

Historiquement, cette conduite avait été posée sur le terrain de la famille Chapuis après un accord verbal donné en son temps. Le SIEVA n'ayant pas obtenu le renouvellement de cette autorisation, ce raccordement a donc nécessité ces importants travaux ; ce qui a occasionné un

coût financier supplémentaire important et une gêne pour la circulation.

- Les travaux sur la RD 16 concernant l'affaissement de la route à hauteur de la salle des sports débuteront d'ici 1 mois environ
- La municipalité avait envisagé la pose de coussins lyonnais sur la RD385 au carrefour des Ponts pour réguler la vitesse. Mais le Département du Rhône a rendu un avis défavorable et donne préférence à la pose d'un passage surélevé. Compte tenu de la différence importante de coût entre ces 2 installations, un courrier sera envoyé au Département pour manifester l'étonnement de la municipalité. Selon le retour que fera le Département, d'autres solutions devront être envisagées.

✿ **SUIVI DU CHEPTEL DE CHÈVRES :**

Loïc Bouchard indique qu'une visite du vétérinaire est programmée pour suivre l'état de santé de chaque animal. Dorénavant, c'est l'école vétérinaire de Marcy l'Etoile qui prendra en charge ce suivi sanitaire.

La séance est levée à 19h50

**Secrétaire de séance
Mme Nadine MICHON**



**Mme le Maire
Mme Marie-Pierre TEYSSIER**

